

Protocole d'accueil des enfants à l'école de TREBEURDEN à partir du 12 mai 2020

Nous vous prions de prendre connaissance du protocole ci-dessous et de vous engager à le respecter. Il a été établi afin de minimiser au maximum les risques de propagation du Coronavirus. **Ce protocole est à retourner signé pour chaque enfant accueilli soit par retour de mail, soit déposé dans la boîte aux lettres de l'école avant le mardi 12 mai 2020.**

Nous soussignons, Mme

et M.

parents de l'enfant

nous engageons à respecter les consignes énoncées ci-

dessous :

1- Conditions générales d'accueil

Distanciation physique :

La première règle stricte et non négociable est la **distanciation physique**. La distance d'au moins 1m entre toute personne aux entrées de l'école comme dans son enceinte est **obligatoire**.

La **circulation dans l'école** est organisée pour éviter tout croisement d'élèves et tout regroupement de plusieurs groupes au même endroit. Les **salles de classes** sont aménagées afin de respecter strictement la distanciation physique.

Les masques :

Les **adultes** accueillant (enseignants et personnel municipal) seront munis de masques. Les enfants, **à partir du CP**, dont les parents le souhaitent peuvent entrer avec un masque, fourni et sous la responsabilité des familles. Le port du masque pour les parents est conseillé lors des arrivées et départs de l'école.

Lavage des mains & gel hydro-alcoolique :

Les élèves doivent **se laver les mains plusieurs fois par jour** : à l'entrée dans l'école, avant et après les récréations, avant et après le repas. De même, à chaque passage aux toilettes et chaque fois qu'un élève se mouche, il doit se laver les mains.

Le lavage des mains pour les élèves se fait en utilisant eau, savon liquide en distributeur et serviettes papier à usage unique.

Le gel hydro-alcoolique est à l'usage exclusif des adultes.

Enfants ou adultes présentant des symptômes au cours de la journée :

Ils seront isolés, les familles viendront les chercher et les parents des enfants de la classe avertis.

Enfants restant à la maison :

Ils auront un travail scolaire équivalent que les enfants venant à l'école.

2- Entrées/sorties

Dans tous les cas et pour tous les niveaux, aucun parent n'est autorisé à entrer en élémentaire dans la cour et en maternelle dans les couloirs. Pour éviter au maximum les croisements de parents et d'enfants, des entrées et des horaires distincts sont mis en place. Aucun retardataire ne sera accepté.

Pour les enfants en journée de classe, ils seront accueillis directement dans leur classe suivant cette organisation :

	<i>PS</i>	<i>PS/MS</i>	<i>GS</i>	<i>CP</i>	<i>CE1</i>	<i>CE2</i>	<i>CM1</i>	<i>CM2</i>
Lieu	Classe habituelle par la porte-fenêtre	Classe habituelle par la porte-fenêtre	Classe habituelle par la porte-fenêtre	Portail de la cantine	Portail de la cantine	Portail métallique Rue de Kernevez	Porte bleue Rue Pierre Marzin	Porte bleue Rue Pierre Marzin
Accueil matin	8h40-8h50	8h40-8h50	8h40-8h50	8h40-8h50	8h50-9h00	8h40-8h50	8h40-8h50	8h50-9h00
Lavage de mains en arrivant à l'école	Sanitaires de la classe	Sanitaires de la classe	Sanitaires de la classe	Dans le couloir de la classe	Dans le couloir de la classe	Dans les sanitaires extérieurs	Dans la classe	Dans les sanitaires extérieurs
Sortie midi	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30
Accueil après-midi	13h40-13h50	13h40-13h50	13h40-13h50	13h40-13h50	13h50-14h00	13h40-13h50	13h40-13h50	13h50-14h00
Sortie soir	16h15	16h15	16h15	16h15	16h25	16h15	16h15	16h25

Pour les enfants en journée de garderie et le péri-scolaire matin et soir :

- Ils seront accueillis dans la classe de garderie et répartis dans différentes salles.

3- En classe :

Chaque élève a un bureau attribué personnellement pour la journée entière.

Chaque bureau est **espacé de plus d'1 m** des autres. L'élève ne pourra en aucun cas en changer de sa propre initiative, ni circuler en classe.

Chaque élève doit impérativement avoir son propre matériel (notamment tout ce qui est prévu ordinairement dans le cadre de la classe quant à sa trousse et son petit matériel personnel). **Le matériel de l'élève ou celui qui peut lui être confié dans le cadre d'une activité pédagogique ne peut en aucun cas être prêté ou partagé.**

Même en maternelle chacun aura une table et un petit espace dédié où il devra rester. Le nombre de jeux sera réduit au minimum et tout jeu collectif sera proscrit.

4- En récréation :

Les récréations sont **échelonnées** selon un planning précis :

Deux récréations sont prévues le matin et une seule l'après midi. Elles seront décalées en fonction des classes.

Tous les élèves **se lavent les mains avant** d'aller dans la cour.

Chaque groupe a un espace de cour attribué.

Aucun groupe ne peut se trouver dans le même espace de cour qu'un autre groupe.

Les **jeux de contact**, de **ballon** ou tout autre jeu impliquant des **échanges d'objets** sont interdits.

Les gestes barrières et la distanciation physique sont respectés dans les jeux extérieurs.

En **fin de récréation**, le **lavage des mains** est obligatoire.

En cas de **conditions climatiques** inadaptées à la sortie en extérieur, **les 2 préaux** seront utilisés selon le même planning pour la cour élémentaire. Un roulement sera établi pour le préau de l'école maternelle.

5- La pause méridienne & le repas :

Les élèves inscrits en restauration scolaire seront pris en charge par le personnel municipal.

1^{er} service : les enfants en journée garderie : **repas de 11h45 à 12h30 puis retour cour école maternelle.**

2^{ème} service : les enfants en classe : **repas de 12H45 à 13H30 puis retour en classe à partir de 13h40.**

Un nettoyage sera effectué entre les deux services.

Le **lavage des mains** dans les mêmes conditions que lors de l'entrée à l'école est obligatoire **avant et après** le repas. Il sera de nouveau exigé avant la rentrée en classe pour la période d'après-midi.

Les règles de la restauration scolaire respectent strictement les consignes sanitaires.

Elles s'imposent sans aucune réserve à tout élève inscrit.

Le **non-respect** de ces règles, dont la distanciation physique, entraînerait **l'exclusion** de la restauration scolaire pour cette période.

Les **élèves ne mangeant pas en restauration scolaire** sont reconduits par l'enseignant en charge du groupe à l'horaire précisé pour ce groupe. Comme pour l'entrée à l'école, le **respect de cet horaire** par les familles est impératif.

6- La désinfection et le nettoyage :

Le nettoyage et la désinfection du matériel et des locaux est effectué par le **personnel municipal** conformément au protocole sanitaire.

Une fois par jour : tables, chaises, et sols des classes et salles occupées par des élèves et par les enseignants...

Plusieurs fois par jour : sanitaires (toilettes, lavabos, robinets & poussoirs, loquets, ...), points de contact fréquents (poignées, interrupteurs, ...), rampes d'escalier, matériels pédagogiques le cas échéant (information par l'enseignant concerné), photocopieur ...

Le mercredi, l'école sera fermée afin de réaliser un nettoyage approfondi de l'école.

7- Hygiène et santé :

- **La famille s'engage à veiller à une hygiène rigoureuse des enfants.**

- Les vêtements des enfants de maternelle devront favoriser au maximum l'autonomie.

- La famille s'engage à faire des prises de température avant d'amener leurs enfants. Ils ne devront pas venir si leur température est supérieure à 37,8° .

- Un professionnel prendra la température de l'enfant en cas de doute dans la journée.

- La famille s'engage à venir chercher ses enfants si leur état de santé le nécessitait.

- La famille s'engage à ne pas amener son enfant si un membre de son entourage manifeste quelque signe du COVID 19.

En cas d'apparition de symptôme du Covid 19 d'un des membres de la famille, l'accueil de la fratrie sera suspendu.

La commune pourra également suspendre cet accueil si la collectivité ne pouvait plus assurer un accueil sécurisé et de qualité.

Alain Faivre, Maire de Trébeurden

Stéphanie Gorse, Directrice Ecole de Trébeurden

Le à ,

Signature des parents